« A la découverte des ENS »

La sensibilisation et l'éducation à l'environnement sur les espaces naturels protégés isérois dans le cadre scolaire

Dossier de présentation
2018-2019

Les « Projets de découverte ENS » sont portés par le Département de l'Isère en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Ce programme consiste en un accompagnement financier forfaitaire des établissements scolaires pour réaliser des projets pédagogiques, proposés par les enseignants, sur le réseau des espaces naturels protégés de l'Isère ; projets accompagnés par des animateurs nature agréés. Ce programme permet aux élèves**, pendant le cursus scolaire, de découvrir activement les espaces naturels et les paysages isérois mais aussi les relations entre l'Homme et son environnement**.

I- Contexte

Au niveau national, la *loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République,* a introduit l'éducation à l'environnement et au développement durable (E3D) dans le Code de l'Education. Cette éducation doit débuter dès l'école primaire et vise à éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles. A ce titre, les sorties scolaires dans la nature sont encouragées dans chaque école et chaque établissement, notamment en lien avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels et associatifs. Non conçue de manière isolée, cette éducation doit permettre aux élèves d'acquérir des compétences du socle commun de connaissances et de culture*. Elle s'inscrit également dans leur parcours citoyen.

Au niveau académique, le *Troisième plan académique de généralisation de l'Education au développement durable (2013-2017)*, prévoit notamment de « consolider les partenariats autour de l'accompagnement des projets des établissements et de la formation des personnels » et « d'accompagner la mise en place des partenariats dans le premier degré ». Les projets de découverte ENS s'inscrivent dans cette dynamique.

** Compétences « culture scientifique et technique », « culture humaniste », « compétences sociales et civiques », « autonomie et initiative ».*

II- Objectifs généraux

- **Découvrir et comprendre, au travers d'approches pluridisciplinaires* :**

- ***les paysages, les milieux naturels, agricoles, forestiers et les espèces*** rencontrés sur les espaces naturels protégés de l'Isère,
- ***leur fonctionnement*** (cycles biologiques, chaines alimentaires, continuités écologiques… : « *Tout est lié* ») ***et leur histoire*** (formation, évolution, facteurs d'évolution…),
- ***les liens entre l'Homme et son Environnement et les services rendus par la Nature*** (habitat, alimentation, santé, régulation…),

- **Prendre conscience** de la fragilité des espaces naturels et de la nécessité de les protéger.
- **Etre acteur,** pendant le projet de découverte ENS et au quotidien, en développant son esprit critique et en adoptant une attitude responsable et citoyenne vis à vis de son environnement.
- **Permettre l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture au travers des activités et des actions menées dans le projet.**

* Scientifique, littéraire, historique, géographique, culturelle, sensorielle, artistique, sportive ou encore technique et économique...

III- Etablissements concernés

Les Projets de découverte ENS s'adressent aux élèves des écoles et des établissements isérois suivants :

- **Collèges** publics et privés (à travers le « Pass Isérois du collégien citoyen » - PI2C),
- **Etablissements d'enseignement agricole** (publics ou privés, lycées professionnels, Maisons familiales et rurales),
- **Ecoles élémentaires et maternelles *(grande section uniquement)*** publiques ou privées,
- **Etablissements médico-sociaux pour les jeunes,**
- **Autres de centres de formation**, à titre ponctuel (Centres de formation d'apprentis, Universités, Ecoles d'ingénieurs, Ecoles de commerce, Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation…).

Collège Icare en Chartreuse

Ecole Auguste Renoir de Tignieu-Jameyzieu

V- Types de Projets de découverte des ENS

Une démarche de projet tout au long de l'année :

La démarche de projet permet une implication plus forte de chacun. Se déroulant sur plusieurs séances autour des temps forts que sont les sorties sur les espaces naturels, le projet s'intègre dans les programmes scolaires et favorise un travail plus réfléchi sur l'impact des comportements de l'Homme. Une implication dans la vie du site est à rechercher en lien avec les acteurs de sa préservation (gestionnaire du site, commune, associations locales…), par exemples, par une participation au suivi photographique des milieux, à la création d'une mare, à la réalisation d'un livret pédagogique, à la lutte contre les plantes invasives, au comptage d'espèces…

Différentes formules de projets sont proposées selon les niveaux :

Pour les collèges

Les projets « A la découverte des ENS » sont désormais plus simples, mieux financés et favorisent l'immersion et l'implication des élèves sur le territoire. Ils peuvent s'inscrire dans les ***Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)*** pour le cycle 4 (5e, 4e et 3e) et contribuer à l'***intégration des élèves de 6ème*** via les projets en immersion.

- ***« Projet Découverte ENS »***

Projet structuré comportant 3 temps obligatoires, accompagnés par des animateurs agréés :
- *1 sortie sur un espace naturel protégé* (ENS ou réserve naturelle),
- *1 sortie sur un espace naturel proche* du collège en privilégiant les modes de transport doux (transport en commun, vélo ou à pied),
- *1 action en faveur de la nature* au collège ou dans la commune (jardin, prairie fleurie, haie, programme de sciences participatives…).

- ***« Projet Immersion ENS 2 jours » et « Projet Immersion ENS 3 jours »***

Projet structuré comportant 2 temps obligatoires, accompagnés par des animateurs agréés :
- *Immersion pendant 2 ou 3 jours* sur un espace naturel protégé avec hébergement sur site ou à proximité immédiate. Animations sur 3 ou 5 demi-journées.
- *Une action en faveur de la nature* dans l'établissement ou sur la commune.

Les Projets de découverte des ENS des collèges devront être inscrits dans le ***parcours citoyen*** des élèves concernés. Ils s'inscriront i dans le nouveau ***Livret Scolaire Unique*** de chaque élève et seront être valorisés auprès des élèves et des familles.
Ils peuvent également prendre leur place dans les ***autres parcours éducatifs*** (« *éducation artistique et culturelle* », « *de santé* » et « *avenir* »).

Pour les projets en immersion, une sélection de sites, de structures d'hébergement et d'animateurs agréés adaptés est proposée aux établissements (Cf. ***Livret pratique pour les projets en immersion***). Ceux-ci auront à leur charge de les contacter pour définir leur projet sur le plan pédagogique, organisationnel et financier (demande de devis puis réservation après validation du projet par le Département).

Pour les établissements d'enseignement agricole

Les « *Projets de découverte ENS* » permettent de sensibiliser les jeunes à la richesse des patrimoines naturel, culturel et paysager isérois. Ces projets sont l'occasion de développer des approches techniques, économiques et culturelles (produits du terroir, savoir-faire locaux, patrimoines bâtis, gastronomiques…) pour assurer la valorisation des territoires.
Les types de projets et financements sont les mêmes que pour les collèges.

Pour les collèges et les établissements d'enseignement agricole un accompagnement technique peut être assuré par les *Gestionnaires des espaces naturels et ruraux* du Département concernés.

Pour les écoles maternelles et élémentaires

Les formules proposées permettent de limiter les déplacements et, en conséquence, les coûts écologiques et économiques de transport. Tous les projets incluant des sorties sur sites et/ou des actions en faveur de la biodiversité, s'organisent en plusieurs temps obligatoires. Les sorties nature sont toutes accompagnées par des animateurs nature agréés. Les actions nature sur l'école sont en revanche réalisées en autonomie par les enseignants.

- **« Projet *découverte 1* ENS »** *(pour le* ***cycle 1 : <u>Grande section uniquement</u>****)*

Projet structuré comportant :
- ***1 « sortie ENS »*** *sur un espace naturel protégé* (trajet inférieur à 1/2 heure),
- *1 sortie sur un espace naturel proche* de l'école accessible à pied,

Le projet intégrera *1 action en faveur de la nature* à l'école ou sur la commune (jardin, prairie fleurie, haie, hôtel à insectes, programme de sciences participatives…).

- ***« Projet découverte 2 ENS »*** *(pour le* ***cycle 2****)*

Projet structuré comportant :
- ***2 « sorties ENS »*** *sur un ou plusieurs espaces naturels protégés*,
- *1 sortie sur un espace naturel proche* (dont sites associés),

Le projet intègrera une ou plusieurs actions concrètes en faveur de la nature à l'école ou sur la commune.

- ***« Projet découverte 3 ENS »*** *(pour le* ***cycle 3****)*

Projet structuré comportant :
- ***3 « sorties ENS »*** *sur un ou plusieurs espaces naturels protégés* (ENS ou réserve naturelle), avec possibilité d'une sortie maximum sur un site associé.

Le projet intègrera une ou plusieurs actions concrètes en faveur de la nature à l'école ou sur la commune.

Les projets de découverte des ENS seront mentionnés dans le *Livret Scolaire Unique* de chaque élève.

VI- Règles de financement

L'aide financière accordée pour la réalisation des projets de découverte ENS est forfaitaire. Elle comprend les frais d'animation, de transport, d'achat de petit matériel et d'hébergement (nuitée et repas), dans le cas des projets en immersion. L'aide varie en fonction du type d'établissement et du type de projet.

Remarque : Pour les ENS départementaux d'accès difficile et nécessitant l'utilisation de plusieurs petits bus (Les Ecouges, Le Peuil…), le transport sera financé au coût réel.

(en €/classe/an)	**Collèges et établissements d'enseignement agricole**	**Ecoles maternelles et élémentaires**	**Autres centres de formation**
« Projet Découverte ENS »	**1 200 €*** **ou 1 500 € ****		Ponctuellement Aide estimée au cas par cas
« Projet Immersion ENS 2 jours »	**2 200 €**		
« Projet Immersion ENS 3 jours »	**3 600 €**		
« Projet Découverte 1 ENS »		**500 €**	
« Projet Découverte 2 ENS »		**750 €**	
« Projet Découverte 3 ENS »		**850 €**	

** Pour les établissements pouvant aller sur un espace naturel proche en mode doux (transport en commun, vélo ou à pied).*
*** Pour les établissements ne bénéficiant pas d'un réseau de transports en commun et devant prendre un bus pour aller sur un espace naturel proche.*

VII- Critères de sélection des projets

Les projets pédagogiques devront répondre aux critères suivants pour être financés :

- **Thème et contenu pédagogiques** permettant la découverte et la compréhension des patrimoines naturel, historique, culturel et paysager de l'Isère mais aussi des liens entre l'Homme et son environnement, favorisant la pratique d'activités pédagogiques sur le terrain,
- **Projet structuré prenant en compte le parcours de l'élève** tout au long de sa scolarité,
- **Pertinence des actions concrètes collectives** menées avec les élèves (sur les sites naturels et en classe),
- **Pertinence des espaces naturels** choisis pour limiter les déplacements,
- **Qualité de la valorisation du projet*** : restitution pédagogique (Cf. § XIII) et action de communication locale sur le projet (article dans le journal de l'établissement, le bulletin municipal, sur Nature Isère ou dans la presse locale, présentation par les enseignants au comité de site, exposition ouverte, représentation théâtrale, vidéo…).

** L'absence de valorisation du projet est éliminatoire.*

IX- Espaces naturels éligibles

Les différents espaces naturels (*Cf.* ***Carte des espaces naturels ouverts aux scolaires)*** et leurs équipements d'interprétation (mare pédagogique, observatoire, sentier…) offrent un support à de nombreuses réalisations concrètes et permettent d'aborder les enseignements fondamentaux inscrits dans les programmes.

1- Les espaces naturels protégés de l'Isère

- ***Les Espaces Naturels Sensibles***

Un ENS est un site naturel présentant un fort intérêt biologique et paysager, fragile et souvent menacé et nécessitant de ce fait une protection. Il constitue un lieu exemplaire de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager de l'Isère.

Parmi **près de 50 ENS aménagés pour l'accueil du public**, on distingue :

- les ENS départementaux gérés par le Département (et propriétés du Département),
- les ENS locaux gérés par des communes ou regroupements de communes.

- ***Les Réserves Naturelles***

Le Département de l'Isère compte 6 réserves naturelles nationales ouvertes au public. Ces espaces naturels connus et reconnus pour leur très fort intérêt patrimonial font l'objet de mesures de protection spécifiques définies par l'Etat et mises en œuvre par le Conservateur de la réserve. Le Département de l'Isère compte également 4 réserves naturelles régionales (RNR) gérées par la Région.

2- Autres espaces naturels

- ***Les sites « associés »***

Il s'agit de sites naturels reconnus pour leur intérêt pédagogique dans le cadre de l'éducation à l'environnement, comme les forêts domaniales (*Col de Porte* en forêt domaniale de Grande Chartreuse, *Verrerie* en forêt domaniale des Chambaran, *Forêt des Coulmes…)* ou d'autres sites naturels aménagés pour l'éducation à l'environnement, comme le site des *Gillardes* (sentier thématique sur l'eau à Pellafol).

- ***Les espaces naturels proches***

Il s'agit de sites naturels, agricoles ou forestiers proches des établissements, proposés par les écoles ou établissements et validés par les *Gestionnaires des espaces naturels et ruraux* du Département. Il peut s'agir d'espaces publics aménagés pour l'accueil du public avec des secteurs naturels permettant l'apport de connaissances sur l'environnement (arboretum, jardins botaniques, parcours thématiques liés à l'environnement…).

XI- Comment monter son projet « A la découverte des ENS »

Le projet est défini par les enseignants en lien avec les animateurs nature agréés, avec l'aide technique des agents du Département concernés (*Responsable Sensibilisation et Education à l'environnement, Gestionnaires des espaces naturels et ruraux*…).

Pour cela, les enseignants :

1- Choisissent les compétences visées et les thématiques qu'il souhaite étudier,

2- Choisissent le ou les sites permettant d'aborder ces thèmes (Cf. ***Carte*** et ***catalogue des sites***),

3- Choisissent les animateurs compétents sur les sites et les thèmes choisis, et co-construit avec eux le projet en fonction de ses objectifs pédagogiques. Une rencontre préalable avec le ou les animateur(s) est nécessaire. Elle ne peut pas se réduire seulement à contact téléphonique (Cf. ***Catalogue des animateurs agréés***),

4- Réservent les sites auprès des gestionnaires de sites (Cf. C*atalogue des sites*),

> ***La réservation est obligatoire*** *pour des raisons de sécurité (possibilité de travaux sur les sites) et de confort de visite (limitation du nombre de classes présentes simultanément).*

5- **Pour les collèges** : définissent leur projet dans le cadre de l'action du « ***Pass isérois du collégien citoyen*** » (PICC) relative aux ENS ET renvoient le « ***formulaire ENS*** » par mail à l'adresse suivante : *nathalie.de-yparraguirre@isere.fr*.

6- **Pour les écoles** : Renseignent un **« *Formulaire projet Ecoles*** » numérique par cycle. Après accord, le(la) Directeur(trice) d'école l'envoie par mail à l'Inspecteur de l'Education Nationale (ou l'Inspecteur Diocésain). L'inspecteur concerné appose son avis (*favorable ou défavorable, avis motivé dans ce dernier cas*) et transmet le projet par mail au Département à l'attention de valerie.raphael@isere.fr.

7- **Pour les établissements d'enseignement agricoles** : Renseignent un **« *Formulaire projet Etablissement d'enseignement agricole*** », le font viser par le Directeur de l'établissement qui le renvoie au Département à valerie.raphael@isere.fr.

- ***Quand déposer les projets auprès du Département ?***

Pour les collèges :

- Avant **mi-avril de l'année N-1**, dans le cadre de l'application du « Pass isérois du collégien citoyen » (PI2C),

Pour les écoles et autres établissements :

- **Avant le 5 mai de l'année scolaire N-1** de réalisation du projet *(permet des sorties dès l'automne de l'année N*). Session prioritaire.
- *Session de rattrapage* : avant le **5 octobre de l'année N** de réalisation du projet *(premières sorties à partir de décembre de l'année N). NB : Cette session ne traitera qu'un nombre limité de projets avec justification du dépôt à cette date. Il est donc fortement conseillé de déposer les projets à la session de mai.*

- ***Analyse des projets et réponses données***

1- Pour les **collèges et les écoles**, les projets sont analysés par des commissions techniques qui statuent sur le choix des projets.
2- Pour les **établissements d'enseignement agricole**, les projets sont analysés techniquement conjointement par les référents départementaux de ces établissements et le référent thématique du Département.
3- Une fois les projets sélectionnés, les choix sont soumis au **vote** de la Commission permanente du Département en vue d'attribuer les subventions correspondantes.
4- Une **notification** d'attribution de subvention est envoyée à l'établissement scolaire,
5- La **subvention** est versée en intégralité en début de projet pour répondre au manque de trésorerie des établissements scolaires et alléger le suivi financier.
6- Les enseignants mettent en œuvre leur projet,
7- A l'issue des différentes sorties, les enseignants retournent au Département « ***la restitution pédagogique »*** *(Cf. § XIII)* et la « ***fiche d'évaluation*** *».* Au regard de ces documents, si le projet initialement prévu n'a pas été respecté (sorties non réalisées ou non conformes au projet validé), **le Département pourra demander la restitution partielle ou totale des sommes versées.**

XII- Partenaires, outils pédagogiques et formations

Les **animateurs nature agréés** accompagnent les enseignants pour concevoir et réaliser les projets pédagogiques. Une rencontre entre l'enseignant et l'animateur qui accompagnera la classe est nécessaire en amont du projet pour une co-construction individualisée.
(Cf. **Catalogue des animateurs agréés**).

Sont également disponibles les ressources suivantes :
- des **fiches infos-sites** renseignant sur les conditions d'accès aux sites et les thématiques pouvant y être abordées
- **des fiches pédagogiques** par site
- des **outils pédagogiques** plus généraux (*mares, forêt, « Regards croisés sur la place de l'Homme dans son environnement…)*
- des **expositions générales :** sur les ENS, les corridors écologiques, la Réserve du Boundou au Sénégal …

Des formations à destination des animateurs agréés et des enseignants seront proposées.

XIII- Restitutions pédagogiques et évaluation

Chaque projet financé par ce programme doit faire l'objet d'une valorisation des travaux des élèves sous forme d'une **restitution pédagogique** réalisée par la classe (compte–rendu de visites, schémas/dessins, site Internet, affiches…).

Les enseignants devront retourner obligatoirement, au minimum, une restitution synthétique sur le ***modèle à télécharger***.

Si la classe souhaite réaliser un document plus élaboré susceptible d'être diffusé auprès des personnes participant à la préservation du site (plaquette pédagogique, vidéo, recueil de poèmes, réalisations en arts plastiques, pièce de théâtre…), l'enseignant pourra le transmettre au Département.

Les projets pourront également être présentés par les enseignants volontaires lors des comités de sites annuels mais aussi sur le site Internet « Nature Isère », pour les valoriser auprès des acteurs du territoire et des isérois.

Un **concours** récompensant les meilleures restitutions pourra être organisé.

Les enseignants fournissent également au Département une **fiche d'évaluation** du projet pour donner leur avis sur les sites et les animateurs.

XIV- Exemples de projets

1- Premier degré (grande section uniquement)

- *Raconte-moi les milieux humides* (la mare, l'étang, la forêt alluviale), approche sensorielle et contée de la faune et la flore d'un bois (cycles I et II),
- *Les animaux de la mare* : autour de la mare, observation de la faune et de la flore aquatiques et des berges, notions d'adaptation et de répartition du vivant, de relations entre les êtres vivants (cycles II et III),
- *La dynamique fluviale* (eau courante, eau stagnante, nappe phréatique), évolution des zones humides et place de ses habitants, notions de chaîne alimentaire, répartition du vivant, locomotion (cycle III).

2- Second degré

- *L'action de l'homme sur l'évolution d'un milieu naturel* (forêt, tourbière…) : comment l'activité de l'homme modifie son environnement et peut enrichir ou appauvrir la biodiversité ?
- *Agriculture et espaces naturels sensibles* : quels liens, quelle cohabitation ?
- *Les sports de pleine nature* : quels impacts sur les milieux naturels ?
- *Immersion sur un espace naturel (Ecouges)* pour comprendre la gestion et l'exploitation des ressources naturelles par les hommes à travers les siècles et expliquer comment une activité humaine peut modifier l'organisation et le fonctionnement d'un écosystème (*Collège Marc Sangnier – Fontaine*)
- Découverte des ENS (géographiques, flore, faune, dangers et moyens de protection) puis application pratique par la mise en place d'un potager biologique, d'une haie et d'une prairie fleurie, de mangeoires pour oiseaux et insectes au sein de l'établissement. Utilisation des nouvelles connaissances acquises lors du projet en SVT, Histoire-Géographie (paysage, espace proche) et EPS (orientation). (*Collège Sonia Delaunay, Villefontaine).*

3-Enseignement supérieur

- *Observation exploration & questionnement sur la nature & activités humaines locales* (LEAP Saint-Exupéry, Saint-Siméon-de-Bressieux, 1ère BAC Pro)
- *Activité agricole en lien avec des ENS dans le milieu montagnard & en plaine* (Agrotec Vienne, Terminales STAV)
- *Le rôle de l'agriculture dans la gestion des ENS* (Agrotec Vienne, Terminales STAV)
- *Protection et gestion d'1 espace naturel*, LEAP Vallon Bonnevaux, Saint-Jean-de-Bournay,
- *Découverte des tourbières et des services qu'elles rendent* : hydrologique (régulation des crues, soutien de l'étiage), épurateur (qualité de l'eau, de l'air), culturel et historique (conservation de la mémoire des Hommes, du climat, des milieux naturels…), réservoir de biodiversité (espèces paléarctiques), production (Tourbe, plantes médicinales)…
- *Découverte des milieux forestiers : Connaissance et services rendus*.

XV- Témoignages d'enseignants

« Conformément aux programmes de SVT, de français et de Musique, et de l'éducation à l'éco-responsablité et à la citoyenneté, dans le cadre d'un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire), les classes de 4ème ont découvert l'importance de la biodiversité des milieux et des espèces dans l'Espace naturel sensible le plus proche de Saint-Marcellin (Les Ecouges). A partir d'un travail en SVT, sur les différents acteurs et quelques enjeux environnementaux contemporains, les élèves ont compris les points de vue différents de ces acteurs, puis, en cours de français, avec l'aide de professionnels et d'associations, réaliser un travail de réécriture d'une pièce travaillée en classe, créer des personnages, leurs répliques et jouer les scènes. Les élèves ont alors pris conscience de la complexité des points de vue et des choix en matière d'environnement et de développement à différentes échelles » ***Stéphanie Caudron, Collège Le Savouret, Saint Marcellin***

« Grâce aux subventions du Conseil départemental, nous avons pu mener des projets au niveau local mais aussi dans tout le Département afin de mettre en place une approche pluridisciplinaire permettant ainsi d'aborder différents aspects des espaces naturels protégés. […] [L'immersion] permet de découvrir les différents types de milieux, de valoriser aussi bien des approches techniques, économiques et de valorisation d'un territoire. » ***Michel Perdaems, Lycée AGROTEC de Vienne***.

« Une très belle expérience dont la réussite a eu comme point de départ les talents de conteur de Joanny, notre animateur nature. […] Un travail de fond est à faire mais cela répond complètement aux objectifs fixés par les programmes du cycle 3. Et quel plaisir de travailler pour la réalisation d'un objectif commun à la classe !
Le jour de la balade contée, tout le monde (l'animateur, les parents accompagnateurs, les élèves et moi-même) a pu apprécier les fruits de ce travail. Pas de peur, ni d'appréhension pour nos apprentis conteurs car chacun savait que nous y avions mis tout notre cœur. Tous les ingrédients étaient là : un brin d'écriture, une pincée de nature, le tout saupoudré d'enthousiasme avec enfin, pour toile de fond l'étang de Lemps ! Un très beau moment de partage et surtout de plaisir ! » ***Sylvia Saubin, Ecole élémentaire de Tigneu-Jameyzieu***

« Amener de jeunes enfants dans un espace naturel afin qu'ils découvrent faune, flore et milieux, qu'ils s'approprient ces lieux afin de les respecter et de s'y sentir à l'aise, est une démarche absolument nécessaire pour la construction de leur personnalité, de leur épanouissement et de leur avenir. […] le rôle de la sensibilisation à l'environnement est de permettre à l'enfant de construire dans l'expérience, l'action et la réflexion, des images structurantes et des représentations mentales cohérentes du lieu dans lequel il vit. Par l'approche concrète du milieu naturel et par ce seul moyen, il va être possible de montrer le rôle bienveillant de l'environnement comme champ de valeurs essentielles à son épanouissement. »
« Il me parait fondamental d'ancrer les savoirs sur la nature avec toutes sortes d'approches culturelles et expérimentales afin de permettre aux enfants de développer leur regard et leur réflexion sur ce monde qui les entoure. »
Elvyre Royet, enseignante, Ecole maternelle de Villemoirieu.

Collège Olympe de Gouge (Chatte) aux Ecouges - 2017

Collège l'Edit de Roussillon - 2014-2015